

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département

HERAULT

Délibération 2021/19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 28 mai 2021**

Date de la convocation : 20 mai 2021

Date d'affichage : 20 mai 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Objet de la délibération : CONVENTION URBANISME – COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CLERMONTAIS**

L'an deux mil vingt et un et le vingt huit mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

PRÉSENTS : M. BILHAC - E. BONAFE –B. CASTES - B. DEL ROX - G. GUIZIOU – M. HUGOL- S. JEUNET – P. LOUX –I. SILHOL - S. SILHOL - P. SOULAIROL - C. VIDAL - D. ZARAGOZA

ABSENTS excusés : E. BONNIOL - C. NOHARET -

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil Municipal une convention de délégation du service urbanisme à la Communauté de Communes du Clermontais.

Il s'agit de transférer à la CCC l'instruction des permis d'aménager, permis de construire, déclaration de travaux et autorisation de travaux.

Les certificats d'urbanisme resteraient à la charge de la commune.

Le prix et les modalités de transfert sont définis selon la convention présentée.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de transférer l'instruction des autorisations d'urbanisme à la Communauté de Communes du Clermontais.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 04/06/2021
034-213401979-20210528-DE_2021_019-DE